



**20**  
**23** **RAPPORT**  
**SUR LES SERVICES DE**  
**PAIEMENT DANS LA CEMAC**



[www.beac.int](http://www.beac.int)



# Sommaire

<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION5 .....</b>	<b>7</b>
<b>1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023.....</b>	<b>9</b>
1.1. Co-régulation des services de paiement dans la CEMAC.....	9
1.2. Adoption de nouvelles normes.....	9
1.3. Les demandes d'Agrément en qualité d'Établissements de paiement et d'autorisation pour la fourniture des services de paiement.....	9
1.4. Ouverture des comptes aux établissements de paiement et de microfinance.....	9
1.5. Consolidation de l'interopérabilité monétaire intégrale dans la CEMAC avec le GIMACPAY.....	9
<b>2. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>10</b>
<b>3. ACTIVITES SUR LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT.....</b>	<b>10</b>
3.1. Les retraits d'espèces aux guichets.....	10
3.2. Les effets de commerce.....	11
3.3. Le chèque.....	11
3.3.a. Les paiements par chèque.....	12
3.3.b. Transactions interbancaires par chèques.....	13
3.4. Les services de transmission de fonds (mandats de paiement).....	13
3.5. Les transactions par carte.....	14
3.5.a. Les retraits par carte bancaire.....	14
3.5.b. Les paiements par carte bancaire dans la CEMAC.....	15
3.6. Les virements classiques et instantanés.....	15
3.6.a. Les virements interbancaires dans la CEMAC (SYSTAC).....	15
3.6.b. Les virements internationaux (Hors CEMAC) .....	15
3.7. Les virements instantanés de monnaie électronique.....	16
3.7.a. Evolution de l'activité.....	17
3.7.b. Evolution des comptes et souscripteurs aux produits de monnaie électronique.....	20
3.7.c. Typologie des transactions de monnaie électronique.....	20
3.7.d. Paiements par monnaie électronique.....	21
3.7.e. La réception des fonds internationaux (hors CEMAC).....	21
3.7.f. L'interopérabilité de la monnaie électronique.....	22
<b>4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>23</b>
<b>5. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>25</b>



## LA BEAC ADOPTE UN NOUVEAU LOGO POUR RENFORCER SON IDENTITÉ VISUELLE

Le nouveau logo est le fruit d'une recherche créative approfondie et d'un processus itératif rigoureux. Il s'inscrit dans une dynamique de continuité et de modernisation, en partant de l'identité visuelle existante pour aboutir à un design contemporain, tout en préservant les éléments et les symboles historiques de l'Institution.





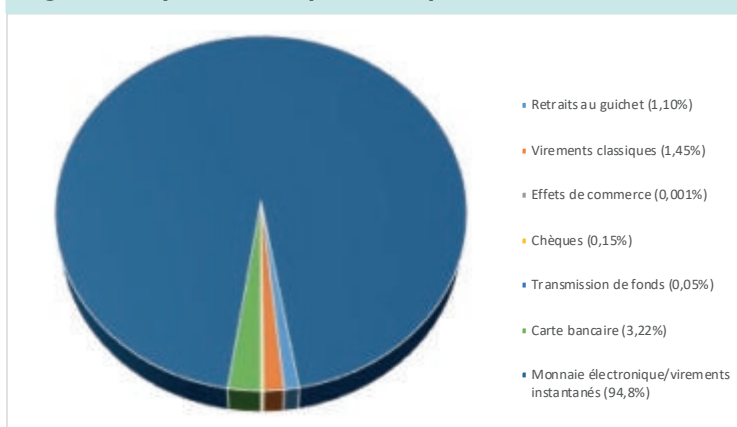
## Résumé exécutif

En 2023, les prestataires des services de paiement de la CEMAC ont entretenu plus de 45 millions de comptes au bénéfice de la communauté. 3,7 milliards de transactions ont été réalisées pour un montant dépassant 171 943 milliards de Francs CFA. Ce qui correspond à une évolution de 45,99% en nombre et 23,91% en valeur. Cette forte progression s'explique en partie par les actions commerciales des prestataires des services de paiement mais surtout par les effets de la conjoncture ayant entraîné une augmentation des salaires, des prestations sociales et autres avantages dont ont bénéficié les nombreux salariés de la CEMAC. La digitalisation de certains

services publics a aussi contribué à cette évolution par la connexion des administrations publiques aux systèmes de paiement de la Banque Centrale et pour certains au GIMAC, privilégiant ainsi l'utilisation des moyens de paiement électroniques.

En nombre, l'instrument de paiement le plus utilisé est le virement instantané de la monnaie électronique avec plus de 94,8% des transactions (3,5 milliards d'opérations) suivi des cartes bancaires (3,22% avec 90,21 millions d'opérations) et le virement classique (1,45% avec 54,05 millions de transactions).

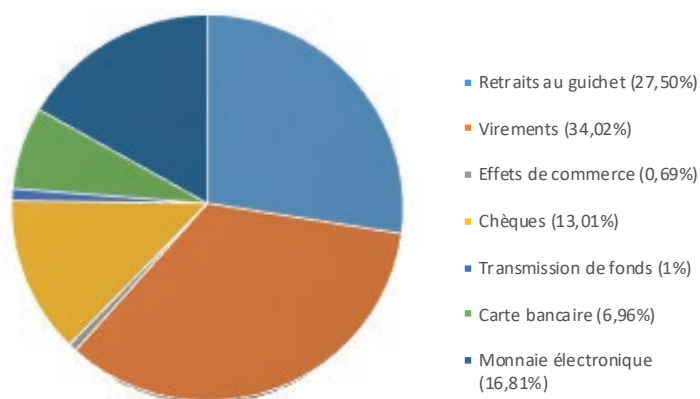
Figure 1 : Répartition des paiements par nombre dans la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

En valeur, les virements classiques viennent en première place avec 34,02% des transactions soit 58 487 milliards de Francs CFA, suivis des retraits au guichet sur les comptes bancaires (41 136 milliards de Francs CFA, soit 27,5%) et de la monnaie électronique (16,81% des transactions, soit 28 911 milliards de Francs CFA). Les virements (dans leur ensemble) représentent 50,83% de la valeur et 96,25% en nombre de toutes les transactions de la zone.

**Figure 2 : Répartition des paiements par valeurs dans la CEMAC**

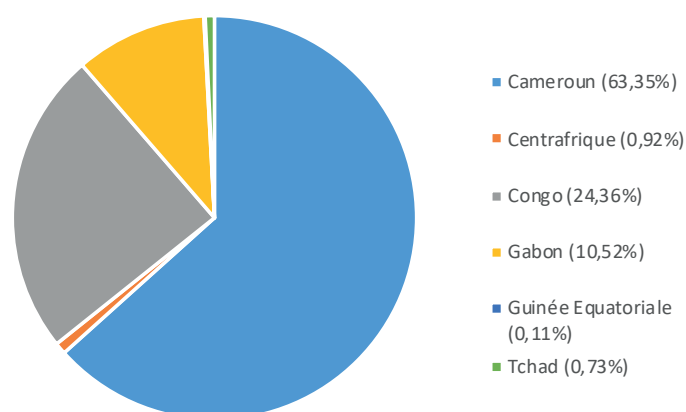


Source : DSMP, BEAC

Le Cameroun est le pays où sont effectuées la majorité des transactions tant en nombre (62,83% soit 2,26 milliards d'opérations) qu'en valeur (58,77% soit 100 098 milliards de Francs CFA). Le Congo

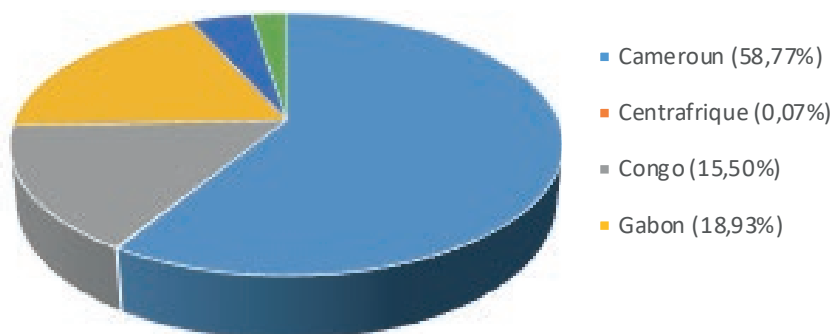
occupe la deuxième place en nombre (24,83% soit 896 millions de transactions), tandis que le Gabon vient en deuxième place en terme de valeur (18,93% soit 32 239 milliards de Francs CFA).

**Figure 3 : Répartition des paiements par nombre et par pays de la CEMAC**



Source : DSMP, BEAC

**Figure 4 : Répartition des paiements par pays de la CEMAC**



Source : DSMP, BEAC

## INTRODUCTION

L'année 2023 a été celle de la consolidation des acquis de reprise après la crise sanitaire du covid-19 qui a marqué négativement les activités bancaires et financières les années précédentes. L'activité financière en général et celle des Infrastructures des Marchés Financiers (IMF) en particulier a connu un regain, par l'utilisation des moyens de paiement mis à leur disposition par les prestataires des services de paiement.

Au 31 décembre 2023, le système bancaire de la CEMAC comptait cinquante-trois (53) banques commerciales en activité disposant de 663 agences et 4 161 309 comptes bancaires. Le nombre d'établissements financiers s'élevait à neuf (09) qui géraient 87 333 comptes dont 07 au Cameroun (19 agences pour 84 099 comptes), 02 au Gabon (5 agences pour 3 234 comptes).

**Tableau 1 : Comptes des banques dans la CEMAC**

PAYS	Nombre d'adultes de + de 15 ans	Nombre de banques	Nombre d'agences	Nombre de comptes bancaires	Nombre d'Établissements Financiers	Nombre comptes Ets Financiers	Taux de bancarisation stricte
Cameroun	15 379 630	17	394	2 678 929	7	84 099	15,35%
Centrafrique	2 497 788	4	11	113 429			3,86%
Congo	3 240 761	10	71	512 363			13,44%
Gabon	1 396 335	7	76	407 884	2	3 234	25,06%
Guinée Equatoriale	881 534	5	47	192 828			18,59%
Tchad	7 624 681	10	64	255 876			2,85%
<b>TOTAL CEMAC</b>	<b>31 020 729</b>	<b>53</b>	<b>663</b>	<b>4 161 309</b>	<b>9</b>	<b>87 333</b>	<b>11,68%</b>

Sources : BEAC, COBAC, Groupe Banque Mondiale.

Le taux de bancarisation stricte défini dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière ressort à 11,68% en recul par rapport à l'année 2021 où il se situait à 13%. Ceci est dû à la clôture de nombreux comptes, suite à une réorganisation de nombreuses banques.

Le secteur de la microfinance de la CEMAC comptait en 2023, 531 établissements (EMF) agréés et en activité. Ces EMF ont géré 3 407 561 comptes, répartis ainsi qu'il suit :

**Tableau 2 : Comptes des établissements de microfinance dans la CEMAC**

PAYS	Nombre d'adultes de + de 15 ans en 2021	Nombre de EMF	Nombre comptes EMF	Taux de bancarisation élargi
Cameroun	15 379 630	394	1 987 829	28,28%
Centrafrique	2 497 788	12	95 926	7,70%
Congo	3 240 761	46	866 477	40,18%
Gabon	1 396 335	18	234 819	41,88%
Guinée Equatoriale	881 534	2	1 255	18,74%
Tchad	7 624 681	59	221 255	5,75%
<b>TOTAL CEMAC</b>	<b>31 020 729</b>	<b>531</b>	<b>3 407 561</b>	<b>22,67%</b>

Sources : BEAC, Groupe Banque Mondiale.

Le taux de bancarisation élargi défini dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière ressort à 22,67% en baisse par rapport à l'année 2021 où il se situait à 23%.

Pour ce qui concerne les établissements de paiement (EP) agréés, la CEMAC en comptait sept

(07) en 2023. Cependant, il convient de noter que 17 établissements proposent à leur client l'ouverture de comptes de paiement pour les services financiers par téléphonie mobile (Mobile Money). Au total, ce service a permis la tenue de 40 033 410 comptes de paiement :

**Tableau 3 : Comptes de paiement dans la CEMAC**

PAYS	Nombre d'adultes de + de 15 ans en 2021	Nombre d'Établissements de Paiement	Nombre de services paiements mobiles	Nombre comptes Mobile Money	Taux de financiarisation
Cameroun	15 379 630	2	4	24 865 110	109,12%
Centrafrique	2 497 788		2	576 331	19,24%
Congo	3 240 761	2	3	8 742 685	175,06%
Gabon	1 396 335	2	4	3 661 370	172,98%
Guinée Equatoriale	881 534		2	49 727	21,56%
Tchad	7 624 681	1	2	2 138 187	19,78%
<b>TOTAL CEMAC</b>	<b>31 020 729</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>40 033 410</b>	<b>87,20%</b>

Sources : BEAC, Groupe Banque Mondiale.

Le taux de financiarisation de la CEMAC se situe à 87,20 %, en augmentation par rapport à l'année 2021 où il était à 84%. Cette progression est attribuable au dynamisme des établissements de paiement.

Au total, l'écosystème financier de la CEMAC a enregistré 47 602 280 comptes (tous secteurs confondus) à la fin de l'année 2023. En 2022, les Prestataires des Services de Paiement (PSP) de la CEMAC tenaient 45 135 744 ; ce qui correspond à une progression de 5,66% entre les deux années. Ce chiffre devra être corrigé au regard de la multibancarité (de nombreux titulaires de comptes bancaires et de compte EMF, sont aussi titulaires de comptes de monnaie électronique).

Les instruments de paiement utilisés comprennent le chèque, la lettre de change, le billet à ordre, le prélèvement, la carte de paiement, le virement classique, la monnaie électronique (mobile money). Le mobile money est entendu ici comme l'utilisation de la téléphonie mobile pour réaliser des transactions financières par monnaie électronique ou des virements instantanés. Le porte-monnaie électronique est un instrument comportant une mémoire informatique (téléphone, ordinateur, token, etc.) permettant de stocker des unités de valeur monétaire et d'initier des ordres de virement /paiement au débit d'un compte, au profit d'un autre. Ce service de paiement est considéré comme un véritable catalyseur de l'inclusion financière, du développement de la numérisation ou digitalisation des paiements et par là, du développement des économies africaines. C'est le moyen de paiement prédominant à l'origine de l'ouverture de 98% des comptes de paiement.

L'activité de fourniture des services de paiement n'a pas connu d'incident majeur pouvant entamer la confiance du public envers le secteur financier dans

la CEMAC. Comme partout ailleurs, les services de paiement digitaux connaissent des défis en matière de cybersécurité. Ils sont stressés par les arnaques, tentatives d'escroquerie et hameçonnage qui peuvent faire douter de la fiabilité des produits et services financiers.

Grâce au travail de normalisation et de sécurisation des instruments de paiement par la Banque Centrale et l'ensemble des acteurs des services de paiement, la fraude sur les paiements demeure maîtrisée. Les opérations déclarées frauduleuses ne représentent que 0,07% des transactions totales. 82% de cette fraude concerne les transactions en ligne (sur Internet). La réévaluation des dispositifs de contrôle interne par les équipes des PSP, parfois sur recommandation du Secrétariat Général de la COBAC, comble les failles des systèmes.

La problématique majeure demeure la lutte contre les cybers attaques, criminalité ou arnaques liés à l'utilisation ces services à valeur ajoutée avec au préalable, le rôle que doivent impérativement mener les opérateurs lors des campagnes de sensibilisation et d'éducation du grand public tout en tenant compte des dispositions à prendre pour la sécurisation des comptes, (mot de passe, empreinte digitale/faciale, etc.). Dans la même lancée, la Banque Centrale à travers la lettre circulaire N° 004/DGE/DSMP/2023 du 24 novembre 2023 portant procédure de restitution des transferts de fonds erronés par les prestataires des services de paiement.

Le présent document est le rapport de l'évolution règlementaire en vigueur. Il présente, tour à tour, les faits marquants de l'activité de fourniture des services de paiement tout en mettant en lumière les chiffres liés à l'utilisation des différents instruments de paiement au sein de la CEMAC en 2023. Il y est fait une analyse succincte des tendances et de



la structuration de l'écosystème des paiements. Enfin, il présente les perspectives à venir, les grands chantiers ouverts qui impacteront l'activité dans les prochains mois et années.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023**

### **1.1. Co-régulation des services de paiement dans la CEMAC**

La BEAC et les Autorités de Régulation des réseaux de communications électroniques de chacun des pays de la CEMAC ont signé des protocoles d'accord relatif à la co-régulation des services financiers numériques et à l'inclusion financière. Cet accord a permis de mettre en place un Comité Régional de Coordination sur la co-régulation des Services Financiers Numériques dont les travaux ont débuté au cours de l'année 2023.

### **1.2. Adoption de nouvelles normes.**

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), réuni en session ordinaire le 04 octobre 2023 a adopté le Règlement relatif à l'homologation des normes du QR Code, de la lettre de change et du Prélèvement automatique dans la CEMAC, sur proposition du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI).

### **1.3. Les demandes d'Agrément en qualité d'Établissements de paiement et d'autorisation pour la fourniture des services de paiement.**

En application du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC /COBAC du 21 décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC, des filiales des opérateurs de téléphonie mobile dédiées aux services financiers de monnaie électronique ont déposé auprès des autorités monétaires nationales, des dossiers de demandes d'agrément en qualité d'établissement de paiement.

En 2023, deux (02) agréments en qualité d'établissement de paiement ont été délivrés par les autorités monétaires nationales : Clipay Gabon S.A. et Mobile Money Corporation Ltd au Cameroun, portant à sept (07) le nombre des établissements de paiement agréés dans la CEMAC.

Il convient de noter que la banque BANGE a obtenu l'autorisation pour la fourniture d'un service

de paiement par téléphonie mobile en partenariat technique avec l'opérateur de téléphonie MUNI S.A. en Guinée Equatoriale.

### **1.4. Ouverture des comptes aux établissements de paiement et de microfinance**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), réuni en session ordinaire le 14 mars 2023 a autorisé le Gouvernement de la BEAC à ouvrir, au cas par cas, dans les conditions définies par la BEAC, des comptes courants et des comptes de règlement aux établissements de paiement et aux établissements de microfinance habilités à fournir des prestations des services de paiement.

### **1.5. Consolidation de l'interopérabilité monétique intégrale dans la CEMAC avec le GIMACPAY**

L'année 2023 marque la consolidation de la monétique intégrale avec la mise en production effective de tous les opérateurs de monnaie électronique dans l'écosystème GIMACPAY. Au 31 décembre 2023, le réseau GIMACPAY comptait 95 participants : 53 établissements bancaires, 13 établissements de microfinance, 11 opérateurs de mobile money, 01 Trésor Public (celui du Cameroun), 01 Service Financier de Poste et 16 agrégateurs connectés à la plateforme GIMACPAY et qui y agissent en tant qu'intermédiaire entre le GIMAC et leurs clients multi bancarisés.

Au total, plus de 12,03 millions de transactions ont été traitées sur la plateforme du GIMACPAY pour un montant cumulé dépassant 601,74 milliards de Francs CFA.

Cette performance a été rendue possible grâce à une plateforme principale certifiée PCI-DSS à Yaoundé et celle de secours à Douala. Le GIMAC revendique 35% des 2 745 540 cartes de paiement en circulation dans la CEMAC soit 964 150 cartes. Ce qui marque tout de même une insuffisance dans l'application du dispositif réglementaire y relatif notamment l'Instruction du Gouverneur de la BEAC N)001/GR/2018 relative à la définition de l'étendue de l'interopérabilité et de l'interbancaire des systèmes de paiement monétique dans la CEMAC.

Durant l'année 2023, en nombre, 73% des transactions du GIMAC étaient relatives au mobile money, tandis que celles concernant les cartes délégataires et interbancaires se situent à 27%. En valeur, ces proportions se situent à 65% pour le mobile et 35% pour les cartes.

Pour ce qui est de l'acceptation, l'infrastructure installée dans la CEMAC comprenait 3 599 Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et 2 015 Guichets Automatiques de Banque (GAB).

## 2. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

---

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), réuni en session ordinaire le 04 octobre 2023 a adopté le Règlement relatif à l'homologation des normes du QR Code, de la lettre de change et du Prélèvement automatique dans la CEMAC.

La norme de la Lettre de Change à Traitement Automatisé dans la CEMAC fixe le format, la présentation, le libellé et l'emploi des imprimés sur lesquels doivent être établies les lettres de change acceptant la lecture automatique connues aussi sous le vocable de « Lettre de change à traitement automatisé ».

L'absence de normalisation du prélèvement ne permettait pas son traitement automatisé par les systèmes de paiement de la BEAC eu égard des différents formats existants et utilisés par les établissements de crédit. Dans un contexte d'interbancaire, cette absence de normalisation entraîne, de fait, le maintien des compensations bilatérales et mouvements de fonds interbancaires que la Banque Centrale ne peut catégoriser.

Le QR code, « Quick Response code », est un mode d'acquisition des transactions dans les points de commerce, un type de code-barres à deux dimensions constitué de modules-carrés noirs disposés dans un carré à fond blanc. Ces points définissent l'information que contient le code. La mise en place d'un QR code de paiement unifié et interopérable dans la CEMAC traduit la volonté manifeste de la Banque Centrale de consolider les systèmes de paiement et règlement afin d'assurer et de garantir le bon fonctionnement de l'écosystème financier dans la CEMAC compte tenu des défis actuels. La norme sur le QR Code a pour objet de définir les spécifications régionales d'un QR Code pour le paiement, unifié et interopérable avec l'ensemble des schémas de paiement présents

dans la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que les modes d'initiation de paiement y relatifs.

L'adoption de ces trois normes permettra de :

- Promouvoir un écosystème de paiement inclusif à travers l'interbancaire offerte par les systèmes de paiement de la Banque Centrale ;
- Accélérer les échanges commerciaux à travers un traitement rapide des lettres de change ;
- Favoriser l'inclusion financière en offrant aux porteurs de cartes de paiement et surtout de porte-monnaie électronique un accès plus large, non cloisonné à tous les réseaux d'acceptation marchands ;
- De favoriser le développement et l'intégration dans un système de paiement formalisé d'un plus grand et large éventail des marchands surtout ceux exclus de la sphère des paiements électroniques par cartes en leur offrant une alternative numérique rapide, viable et rentable ;
- Accélérer les paiements sans numéraires et le descashing par une réduction des paiements en espèces ;
- Promouvoir un écosystème de paiement inclusif ;
- Permettre à la Banque Centrale d'avoir une meilleure visibilité des échanges interbancaires.

## 3. ACTIVITES SUR LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT

---

### 3.1. Les retraits d'espèces aux guichets

Les services permettant le versement et le retrait d'espèces depuis un compte constituent l'un des plus anciens types de services de paiement. Concernant plus particulièrement les retraits d'espèces, on peut distinguer les retraits manuels (dans les guichets des banques) et les retraits dans les Guichets Automatiques de Banque (GAB).

Au cours de l'année 2023, dans les banques commerciales et les établissements de microfinance, les clients ont effectué environ 18 millions de retraits manuels répartis ainsi qu'il suit :

**Tableau 4 : retraits manuels dans la CEMAC auprès des banques commerciales et EMF**

	Nombre de Guichets	Nombre de retraits manuels	Valeurs des retraits manuels
Cameroun	384	10 472 058	10 732 729 141 319
Centrafrique	19	346 205	108 906 214 532
Congo	112	3 251 542	3 201 432 611 814
Gabon	83	2 812 535	1 871 325 839 142
Guinée Equatoriale	58	178 463	225 514 345 607
Tchad	82	860 469	1 018 529 892 751
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>17 921 272</b>	<b>17 158 438 045 166</b>

Source : DSMP, BEAC

Les chiffres ci-dessus comprennent, sans distinction les retraits effectués par les entreprises et les particuliers. On peut constater une moyenne de 24 283 opérations annuelle par guichet pour une valeur moyenne par retrait de 957 434 FCFA.

Conformément à sa mission de promotion des systèmes de paiement et à sa vision stratégique de réduction de l'utilisation du cash ou fiduciaire, la BEAC encourage toute initiative visant à limiter l'usage du cash et donc des retraits d'espèces. Il convient de noter que le Règlement N°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 relatif

aux systèmes, moyens et incidents de paiement, en ses articles 3 à 6, consacre l'obligation de payer par moyen scriptural pour tout paiement excédant la somme de 500 000 Francs CFA.

### 3.2. Les effets de commerce

Cet instrument est utilisé par les entreprises pour financer leurs activités notamment dans le cadre des opérations de crédit-bail. Les effets de commerce sont utilisés au Cameroun et au Gabon majoritairement.

**Tableau 5 : Effets de commerce dans la CEMAC en 2023**

	Nombre	Valeur
Cameroun	45 488	1 136 202 104 074
Centrafrique	-	-
Congo	19	3 221 437 500
Gabon	1 213	47 085 576 592
Guinée Equatoriale	-	-
Tchad	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 720</b>	<b>1 186 509 118 166</b>

Source : DSMP, BEAC

L'usage des effets de commerce a plus que doublé, passant de 11 945 opérations pour plus de 505 milliards de Francs CFA en 2022 à 46 720 transactions dépassant les 1 186 milliards de Francs CFA en 2023.

### 3.3. Le chèque

En 2023, la CEMAC comptait 4 881 394 comptes chèques, en augmentation de 12,29% par rapport à l'année précédente (4 347 147 comptes).

**Tableau 6 : usage du chèque dans la CEMAC**

	Comptes chèques	Chéquiers	Chéquiers utilisés
Cameroun	2 216 632	1 682 569	170 555
Centrafrique	160 211	73 012	11 517
Congo	1 097 571	1 018 575	90 036
Gabon	977 963	575 224	129 490
Guinée Equatoriale	49 080	37 090	6 049
Tchad	379 937	319 512	65 437
<b>TOTAL</b>	<b>4 881 394</b>	<b>3 705 982</b>	<b>473 084</b>

Source : DSMP, BEAC

### 3.3.a. Les paiements par chèque

2022 dépassant les 5,5 millions de transactions et est réparti ainsi qu'il suit :

Le nombre des paiements par chèque enregistré sur l'année 2023 a doublé par rapport à l'année

**Tableau 7 : Paiements par chèque dans la CEMAC en 2023**

	2022		2023		Variation 2022/2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	1 233 294	8 732 693 514 430	2 503 030	12 625 957 284 336	102,95%	44,58%
Centrafrique	23 610	35 417 580 031	26 310	36 614 512 045	11,44%	3,38%
Congo	490 631	1 865 861 247 449	1 352 944	4 141 421 453 703	175,76%	121,96%
Gabon	566 003	1 816 301 567 919	1 491 039	4 395 560 422 253	163,43%	142,01%
Guinée Equatoriale	34 171	255 339 028 322	111 579	943 786 994 476	226,53%	269,62%
Tchad	73 487	249 176 305 092	51 698	263 647 252 811	-29,65%	5,81%
<b>TOTAL</b>	<b>2 421 196</b>	<b>12 954 789 243 243</b>	<b>5 536 600</b>	<b>22 406 987 919 624</b>	<b>128,67%</b>	<b>72,96%</b>

Source : DSMP, BEAC

Les chèques sont davantage utilisés pour les règlements des entreprises. Ce qui justifie le

montant élevé moyen par chèque, à plus de 4 millions de Francs CFA.

**Tableau 8 : Transactions interbancaires par chèques en 2023**

	2022		2023		Variation 2022/2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	533 265	1 878 259 996 079	492 669	1 745 662 379 800	-7,61%	-7,06%
Centrafrique	24 446	142 173 428 028	22 497	158 258 656 056	-7,97%	11,31%
Congo	15 594	34 841 665 624	14 929	31 885 813 210	-4,26%	-8,48%
Gabon	158 775	862 036 432 581	173 085	1 035 787 499 887	9,01%	20,16%
Guinée Equatoriale	321 097	1 593 192 102 956	293 656	1 488 984 689 305	-8,55%	-6,54%
Tchad	19 297	133 246 821 103	17 899	131 669 919 400	-7,24%	-1,18%
CCR	8 207	357 959 203 182	10 270	557 744 302 025	25,14%	55,81%
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 681</b>	<b>5 001 709 649 553</b>	<b>1 025 005</b>	<b>5 149 993 259 683</b>	<b>-5,15%</b>	<b>2,96%</b>

Source : DSMP, BEAC

On peut constater une baisse des échanges interbancaires dans tous les pays, sauf au Gabon.

Les chèques sont davantage utilisés pour les règlements des entreprises. Ce qui justifie le montant élevé moyen par chèque, à plus de 4 millions de Francs CFA.

### 3.3.b. Transactions interbancaires par chèques

Le Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC) exploité par la BEAC traite les transactions interbancaires par chèques.

### 3.4. Les services de transmission de fonds (mandats de paiement)

Ce sont les services de mandats, de remises de fonds et de mise à disposition. Ces services de paiement ne font pas intervenir de compte soit du payeur, soit du bénéficiaire ou des deux. Depuis l'avènement du mobile money, ces services sont utilisés essentiellement pour envoyer des sommes inférieures ou égales à un (01) million de Francs CFA hors de la CEMAC, tandis que la réception des fonds dans la CEMAC n'est pas limitée. Les fonds sont envoyés à travers les plateformes des réseaux internationaux tels que Western Union,

Money Gram, RIA, etc. Certains établissements bancaires et de microfinance disposent eux-mêmes ou à travers leur réseau de filiales, d'un système de transmission de fonds.

Au cours de l'année 2023, les acteurs économiques installés dans la CEMAC ont effectué 907 484 opérations d'envois de fonds contre 1 546 566 l'année précédente, soit une diminution de 41,32%. Ces transactions en 2023 se sont chiffrées à 963,6 milliards de Francs CFA, contre 1 255,1 milliards de Francs CFA en 2022, soit un recul de 23,22%. Les Prestataires de Services de Paiement justifient cette baisse par une application plus stricte de la réglementation des changes.

Les réceptions de fonds, quant à elles, ont diminué en nombre passant de 2 912 795 en 2022 pour se situer à 1 052 188 en 2023. Par contre, les valeurs de ces opérations ont augmenté de 34,05% passant de 569,8 milliards de Francs CFA en 2022 à 763,81 milliards en 2023. Plus de 85% des opérations de transmission de fonds sont des échanges internationaux hors CEMAC.

**Tableau 9 : Transmission de fonds internationaux en 2023**

Transactions internationales (hors zone CEMAC)			
		Nombre	valeur
<b>Transfert d'argent reçus</b>	<b>##</b>	<b>933 590</b>	<b>682 689 907 791</b>
- dont Afrique de l'ouest (CEDEAO)		99 191	20 817 494 713
- dont autres pays africains		26 313	23 976 125 627
- dont Union Européenne		563 141	543 625 838 695
- dont autres pays d'Europe		42 073	9 844 447 607
- dont Amérique du Nord		157 936	75 364 854 685
- dont Amérique du Sud		5 217	943 626 490
- dont Asie		35 574	7 275 749 327
- dont Océanie		4 145	841 770 647
<b>Transfert d'argent envoi</b>	<b>##</b>	<b>770 398</b>	<b>859 137 023 779</b>
- dont Afrique de l'ouest (CEDEAO)		367 628	133 020 939 129
- dont autres pays africains		82 033	42 173 596 629
- dont Union Européenne		223 242	361 855 353 366
- dont autres pays d'Europe		28 992	29 691 921 960
- dont Amérique du Nord		24 482	18 143 964 001
- dont Amérique du Sud		4 313	2 007 081 313
- dont Asie		39 150	271 690 843 072
- dont Océanie		558	553 324 310
<b>Total</b>		<b>1 703 988</b>	<b>1 541 826 931 570</b>

Source : DSMP, BEAC

### 3.5. Les transactions par carte

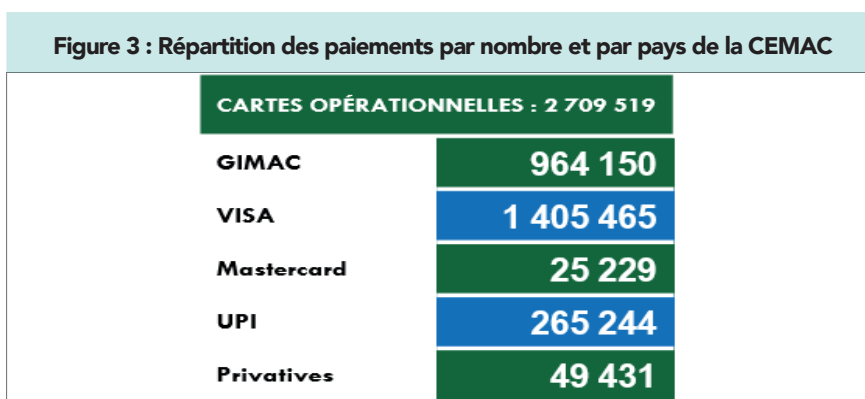
Les cartes permettent d'effectuer des paiements et des retraits en espèces. Il est également possible d'obtenir des informations sur son compte (solde, historique) dans un GAB. Il est aussi possible d'y effectuer des dépôts sur les comptes bancaires.

En 2023, l'infrastructure de paiement par carte dans la CEMAC était constituée de 2 709 519 cartes de paiement contre 2 745 540 unités l'année précédente. Cette diminution est attribuée à la baisse du nombre de cartes prépayées devenues moins attrayantes pour transférer de l'argent hors de la CEMAC, ceci suite à une application plus stricte de la réglementation des changes.

Le nombre de terminaux de paiement électronique a augmenté passant de 3 038 unités en 2022 à

3 599 en 2023. La CEMAC compte 2 015 Guichets Automatiques de Banque (GAB).

Quasiment toutes les cartes de la CEMAC peuvent effectuer des opérations dans le réseau GIMACPAY exploité par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC). Ce dernier est pour l'instant le seul opérateur habilité par la Banque Centrale à effectuer l'interconnexion des transactions monétiques des PSP et à réaliser l'interbancaire monétique dans la CEMAC, les transactions internationales hors CEMAC relevant, des réseaux d'émetteurs internationaux. La poursuite de l'usage des cartes privées comme moyen de paiement est pour la BEAC, considéré comme étant une anomalie qui devra rapidement être corrigée.



Source : GIMAC

Les centres de traitement informatique (CTI) sont une composante essentielle de l'écosystème de paiement de la CEMAC. Ce sont ces structures qui traitent et conservent les données personnelles et financières des clients des services bancaires. Aujourd'hui, les centres de traitement monétiques installés dans la CEMAC sont : GIE CB (groupe Commercial Bank), Opérateur Monétique Ouest Africain (OMOA), BGFI Services (Groupe BGFIBank) et Intelligentsia (Groupe First Bank). Le GIMAC, par son mode délégué propose aussi

l'hébergement des solutions monétiques à ses membres. La CAMPOST, à travers sa Plateforme Nationale d'Agrégation des Paiements (NPSI) peut héberger ou traiter pour le compte des tiers, des systèmes de paiement électroniques.

#### 3.5.a. Les retraits par carte bancaire

Les porteurs de cartes de paiement ont réalisé des retraits dépassant 5 918 milliards de Francs CFA.

**Tableau 10 : Retraits aux GAB dans la CEMAC en 2023**

	Nombre de GAB	Nombre de cartes actives	Nombre de retraits GAB	Valeur des retraits GAB
Cameroun	944	1 415 589	40 405 865	3 499 502 150 918
Centrafrique	54	64 246	1 616 358	120 374 850 551
Congo	453	356 567	5 990 939	653 444 969 357
Gabon	329	340 870	5 974 349	985 135 256 533
Guinée Equatoriale	93	39 990	1 002 262	112 176 481 036
Tchad	142	214 386	5 589 606	547 385 018 211
TOTAL	2 015	2 431 648	60 579 378	5 918 018 726 605

Source : DSMP, BEAC

Les chiffres ci-dessus intègrent tous les retraits réalisés dans les automates installés dans la CEMAC, y compris avec les cartes émises hors CEMAC.

Les retraits interbancaires (via GIMACPAY) ont atteint le nombre de 1 884 860 transactions pour une valeur de plus de 136,9 milliards de Francs CFA.

### 3.5.b. Les paiements par carte bancaire dans la CEMAC

Les paiements par carte bancaire restent peu nombreux, par comparaison aux autres moyens de paiement.

**Tableau 11 : Paiement par carte bancaire dans la CEMAC en 2023**

	Nombre de TPE	Nombre des paiements	Valeur des paiements
Cameroun	1739	1 631 290	149 850 759 531
Centrafrique	70	63 210	3 630 124 500
Congo	216	212 097	22 354 489 398
Gabon	1386	599 024	49 862 302 905
Guinée Equatoriale	93	90 828	9 931 693 036
Tchad	95	437 975	7 349 198 582
<b>TOTAL</b>	<b>3 599</b>	<b>3 034 424</b>	<b>242 978 567 952</b>

Source : DSMP, BEAC

En interbancaire, 201 868 paiements par carte ont été traités par GIMACPAY pour un montant de 13,75 milliards de Francs CFA.

### 3.6. Les virements classiques et instantanés

Les virements sont les moyens de paiement largement utilisés aussi bien par les entreprises et

les particuliers pour les opérations de nivellement de compte et les règlements des salaires. Ils sont utilisés pour les transactions intra bancaires, interbancaires.

Les paiements par virement se répartissent ainsi qu'il suit :

**Tableau 12 : les virements dans la CEMAC**

	2022		2023		Variation (2022/2023)	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
Cameroun	15 250 466	18 607 674 860 851	13 256 331	33 116 948 168 318	-13,08%	77,97%
Centrafrique	771 240	288 190 329 103	1 036 201	319 256 326 822	34,36%	10,78%
Congo	3 523 041	5 428 939 575 946	4 595 707	8 065 973 097 164	30,45%	48,57%
Gabon	3 433 730	8 813 616 890 795	4 596 972	12 444 561 575 499	33,88%	41,20%
Guinée Equatoriale	175 190	12 372 925 230 697	555 733	4 344 249 986 450	217,22%	-64,89%
Tchad	2 494 055	3 062 021 962 422	1 050 668	515 298 538 228	-57,87%	-83,17%
<b>Total</b>	<b>25 647 722</b>	<b>48 573 368 849 814</b>	<b>25 091 612</b>	<b>58 806 287 692 482</b>	<b>-2,17%</b>	<b>21,07%</b>

Source : DSMP, BEAC

### 3.6.a. Les virements interbancaires dans la CEMAC (SYSTAC)

La BEAC traite les opérations interbancaires grâce au Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC). C'est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère urgent et dont le montant unitaire est strictement inférieur à 100 millions de francs CFA.

En 2023 SYSTAC comptait 70 participants,

incluant les six Directions Nationales de la BEAC et les six Trésors Publics nationaux (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine et Tchad).

Plus de 15,82 millions de virements ont été échangés dans le système au cours de l'année 2023 pour un montant de plus de 14 152 milliards de Francs CFA, contre 15,09 millions de transactions l'année précédente pour une valeur de près de 13 000 milliards de Francs CFA, soit une hausse de 4,8 % en nombre et de 8,88 % en montant.

**Tableau 13 : Virements interbancaires dans la CEMAC en 2023**

	2022		2023		Variation 2022/2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	9 089 123	7 134 819 373 421	9 439 036	7 746 783 042 056	3,85%	8,58%
Centrafrique	1 356 537	765 599 730 976	1 396 789	841 896 322 521	2,97%	9,97%
Congo	574 207	179 533 370 211	607 968	172 494 916 424	5,88%	-3,92%
Gabon	1 791 531	1 304 364 494 352	1 920 232	1 471 287 012 353	7,18%	12,80%
Guinée Equatoriale	2 043 662	2 299 439 267 891	2 189 396	2 519 808 991 493	7,13%	9,58%
Tchad	99 275	183 337 196 394	105 604	196 129 209 838	6,38%	6,98%
CCR	138 036	1 131 664 400 159	157 906	1 204 135 480 485	14,39%	6,40%
TOTAL	15 092 371	12 998 757 833 404	15 816 931	14 152 534 975 170	4,80%	8,88%

Source : DSMP, BEAC

### 3.6.b. Les virements internationaux (Hors CEMAC)

transferts effectués par les particuliers et les entreprises.

Les virements internationaux se font essentiellement à travers le réseau SWIFT. Ils concernent les

**Tableau 14 : Virements internationaux dans la CEMAC en 2023**

	Virements émis		Virements reçus		Ecart Reçus-Emis	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	45 373	2 735 664 830 953	71 845	3 360 006 273 163	26 472	624 341 442 210
Centrafrique	8 021	90 256 104 500	7 924	100 526 931 052	- 97	10 270 826 552
Congo	11 878	522 153 128 614	15 145	468 957 979 291	3 267	- 53 195 149 323
Gabon	33 386	1 014 677 595 368	21 080	2 198 926 042 377	- 12 306	1 184 248 447 009
Guinée Equatoriale	46 532	1 975 170 590 361	8 930	303 462 601 066	- 37 602	- 1 671 707 989 295
Tchad	25 200	421 685 029 584	9 072	48 497 086 512	- 16 128	- 373 187 943 072
TOTAL	170 390	6 759 607 279 381	133 996	6 480 376 913 461	- 36 394	- 279 230 365 920

Source : DSMP, BEAC

Au total, 304 386 transactions ont été traitées pour une valeur dépassant 13 289 milliards de Francs CFA.

soutenue, est marquée sur les plans nationaux et à l'échelle régionale par une hausse des principaux indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation. internationaux se font essentiellement à travers le réseau SWIFT. Ils concernent les transferts effectués par les particuliers et les entreprises.

### 3.7. Les virements instantanés de monnaie électronique

Au cours de l'exercice 2023, l'activité des services adossés à la monnaie électronique, en progression

**Tableau n°15 : Evolution des services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC**

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (%)
Nombre de prestataires	16	15	16	15	16	6,67%
Nombre de comptes ouverts	24 718 103	30 109 160	35 058 823	37 381 036	40 033 410	7,10%
Taux d'activité	40,00%	39,54%	39,40%	39,84%	42,67%	7,11%
Nombre de points de services	158 220	223 006	245 173	328 911	449 176	36,56%
Nombre de transactions	797 033 302	1 102 088 887	1 914 156 828	2 409 145 102	3 517 057 909	45,99%
Valeur des transactions (en milliards)	11 335	14 822	20 596	23 332	28 911	23,91%

Source : DSMP, BEAC



Au niveau de l'offre, nous enregistrons un nouvel acteur à la faveur de l'autorisation accordée par la COBAC pour la fourniture des services de paiement via le mobile money par Banco Nacional de Guinea Ecuatorial en partenariat technique avec MUNI S.A., sous l'appellation « Muni Dinero ». L'interopérabilité à travers le GIMAC est renforcée avec une plus grande diversité de services.

Le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC a dépassé 40 millions, contre 37 millions en 2022, soit une hausse de 7,10%.

Le nombre de transactions a progressé de 45,99% en 2023, pour atteindre 3 517 millions d'opérations contre 2 409 millions en 2022. Cette progression a été possible grâce aux nombreuses actions de promotion des établissements de paiement et la reprise en main de cette activité par certains opérateurs. De plus, l'interbancaire a permis de capter certains flux qui échappaient encore au secteur bancaire. Ainsi, plus de 9,6 millions d'opérations en moyenne ont été traitées quotidiennement en 2023 par l'ensemble des plateformes de paiement de monnaie électronique de la communauté, contre 6,3 millions en 2022. Avec l'augmentation du nombre de transactions, la valeur unitaire moyenne de l'opération de monnaie électronique continue de baisser (15,58%) passant de 9 738 F CFA en 2022 à 8 220 F CFA en 2023. Ce qui traduit une adoption de ce type de transactions dans la vie courante.

En valeur, les flux ont augmenté de 23,91%, au cours de la période sous revue, passant de 23 332 milliards de francs CFA en 2022, à 28 911 milliards de francs CFA en 2023. La valeur moyenne journalière des transactions ressort à environ 79,20 milliards de francs CFA en 2023 contre environ 61,36 milliards de francs CFA en 2022, soit une progression de 28,22%.

Le taux d'activité sur 30 jours a légèrement augmenté passant de 39,84 % en 2022 à 42,67 % en 2023. Cette évolution est portée par le Cameroun qui enregistre un taux de comptes actifs à 47,04%. Ceci est à mettre en parallèle avec le nombre d'utilisateurs actifs qui, connaît une augmentation de 7,81%, passant de 14,8 millions en 2022 à 17,08 millions en 2023. Ceci traduit une adoption de plus en plus poussée de la monnaie électronique pour les dépenses du quotidien.

L'analyse des données par pays montre que, les indicateurs ont connu une évolution positive dans tous les Etats de la CEMAC sur la même période, sauf au Congo où un léger recul est enregistré attribuable aux taxes qui impactent l'activité.

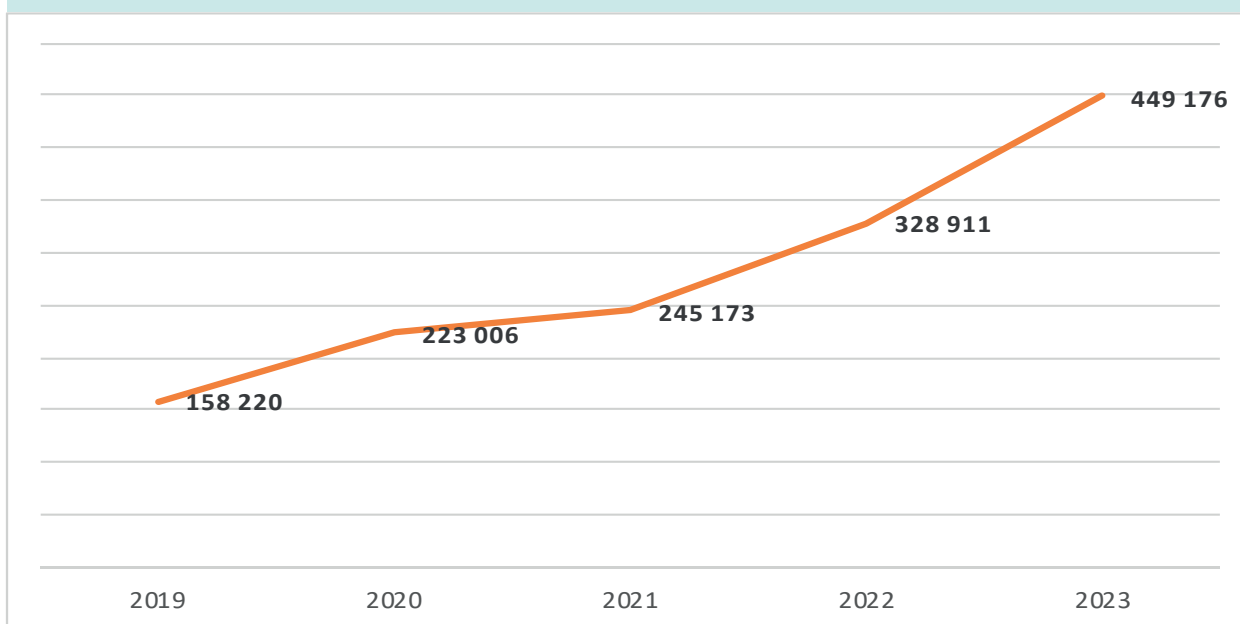
L'activité est restée dominée par le Cameroun qui, avec 24,86 millions de comptes, détient 62,11% du nombre total de comptes de paiement dans la CEMAC, suivi du Congo 8,7 millions de comptes ou 21,84% et du Gabon 3,6 millions de comptes soit 9,15%. Au Tchad, une diminution du nombre de comptes 3,61 millions en 2022 à 2,13 millions en 2023 a été enregistrée du fait de l'assainissement du fichier de la clientèle chez les Prestataires de Services de Paiement.

En termes de volume des transactions, les prestataires des services de paiement au Cameroun réalisent 63,58% des transactions de la Communauté, suivis par le Congo 24,72% et le Gabon 10,24%. En valeur, le Cameroun enregistre 76,57% de l'activité de la zone, suivi du Gabon 12,99% et du Congo 7,93%.

### **3.7.a. Evolution de l'activité**

Au 31 décembre 2023, on dénombrait 449 176 distributeurs de mobile money à travers la CEMAC, contre 328 911 à la fin de l'année 2022 soit une progression de 36,56%.

**Figure 6 : Evolution du nombre de distributeurs de mobile money dans la CEMAC**

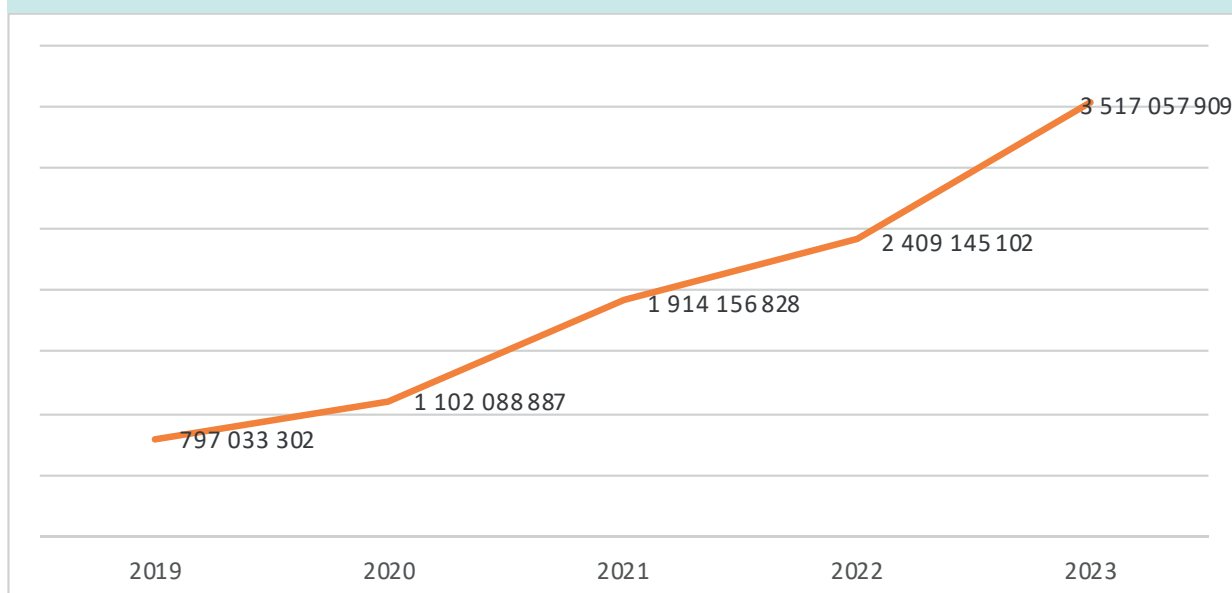


Source : DSMP, BEAC

Cette évolution a été rendue possible par la suppression de l'exclusivité des points de distribution. En effet, les distributeurs de proximité disposent très souvent des comptes de paiement chez plusieurs Etablissements de Paiement (EP). Aussi ce chiffre ne doit pas être analysé comme une multiplication rapide des points de service,

étant entendu qu'un prestataire peut être déclaré par plusieurs émetteurs/accepteurs ou EP. En 2023, plus de 3,5 milliards de transactions ont été effectuées via les systèmes de paiement par monnaie électronique ou virements instantanés. C'est une augmentation de 46% par rapport à l'année précédente.

**Figure 7 : Evolution du nombre de transactions de monnaie électronique dans la CEMAC**

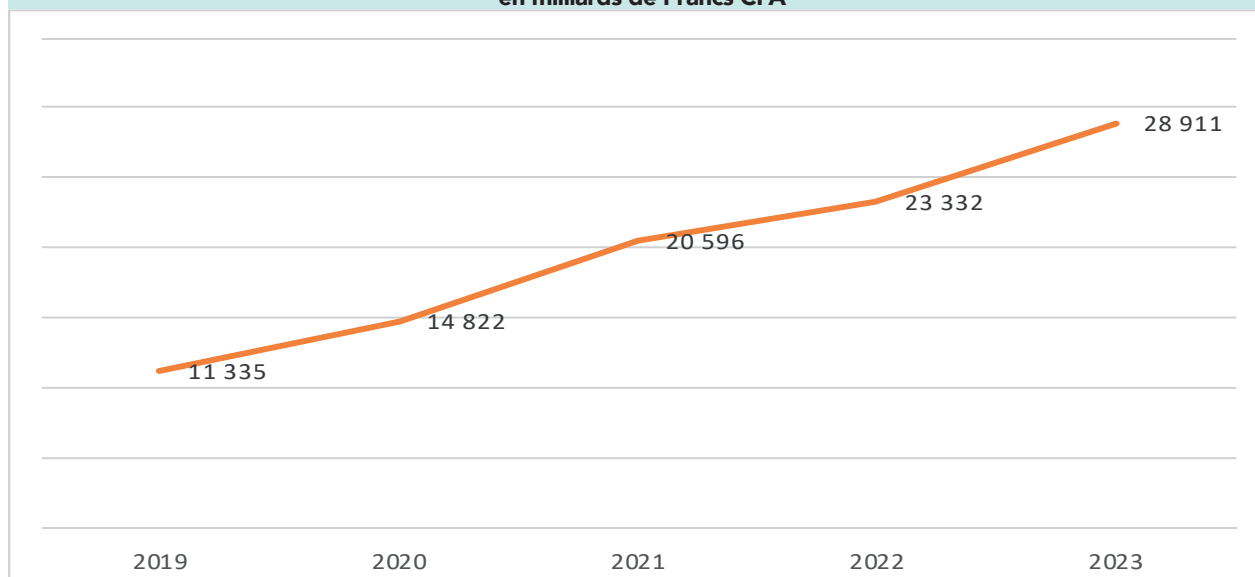


Source : DSMP, BEAC

En valeurs, les transactions de monnaie électronique qui s'élevaient à 23 332 milliards de

F CFA en 2022 ont dépassé 28 911 milliards en 2023, soit une progression de 23,91%.

**Figure 8 : Evolution de la valeur des transactions de monnaie électronique dans la CEMAC en milliards de Francs CFA**

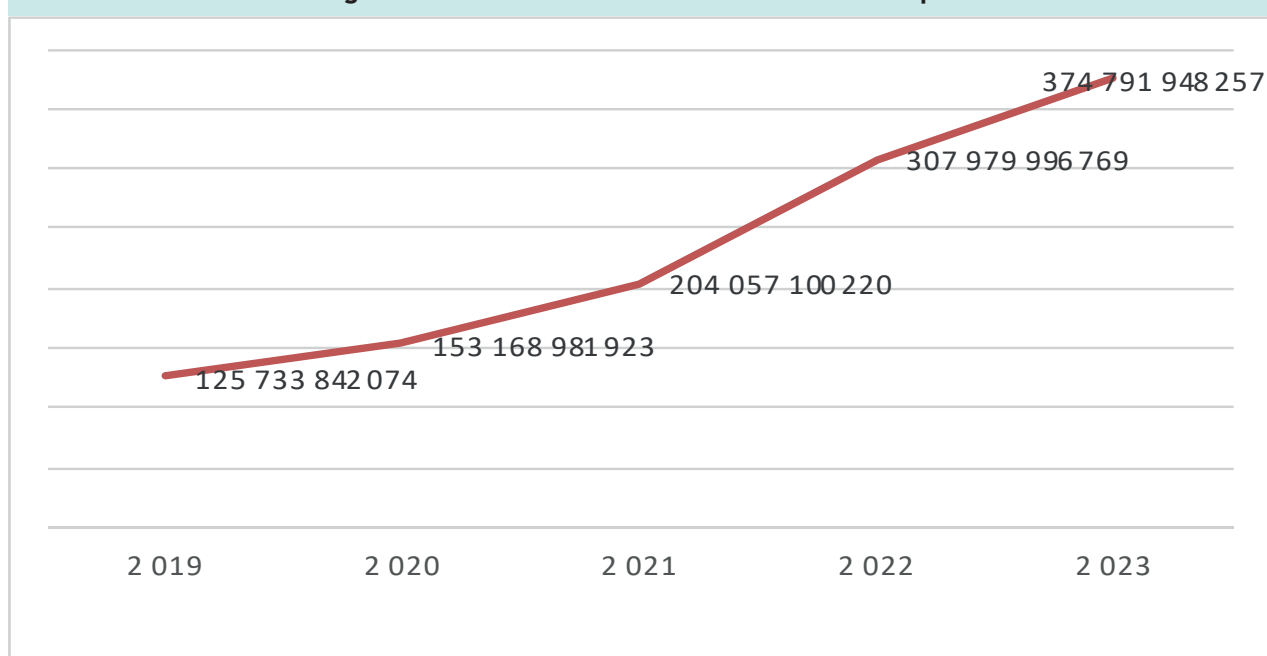


Source : DSMP, BEAC

La croissance observée est rendue possible grâce à une adoption qui s'accélère du fait des agrégateurs et des principaux prescripteurs. Cette croissance est aussi attribuable aux nouveaux services autorisés, notamment la réception des fonds internationaux et les crédits disponibles auprès d'un nombre croissant de prestataires.

L'évolution de +21,69% en 2023, contre +10,28% en 2022, de l'encours de monnaie électronique, c'est-à-dire, les sommes détenues par les utilisateurs (porteurs et distributeurs) dans les comptes de porte-monnaie électronique, semble confirmer la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement. Ces chiffres montrent qu'il y a un début de thésaurisation à travers les comptes de paiement du mobile money.

**Figure 9 : Evolution de l'encours de monnaie électronique**



Source : DSMP, BEAC

Il convient cependant de relativiser cette appréciation au regard de la comparaison ou du rapport au chiffre d'affaires de l'activité. En effet, l'encours de monnaie électronique sur les comptes en 2023 demeure inchangé et représente moins de 2% du total de la valeur des transactions de monnaie électronique. Ce qui montre que les comportements d'épargne et de décaissement / dématérialisation de la conservation des valeurs monétaires ne sont pas encore acquis. L'activité de monnaie électronique est encore essentiellement un moyen de transfert ou de transport d'argent et non de d'épargne et de dépôt.

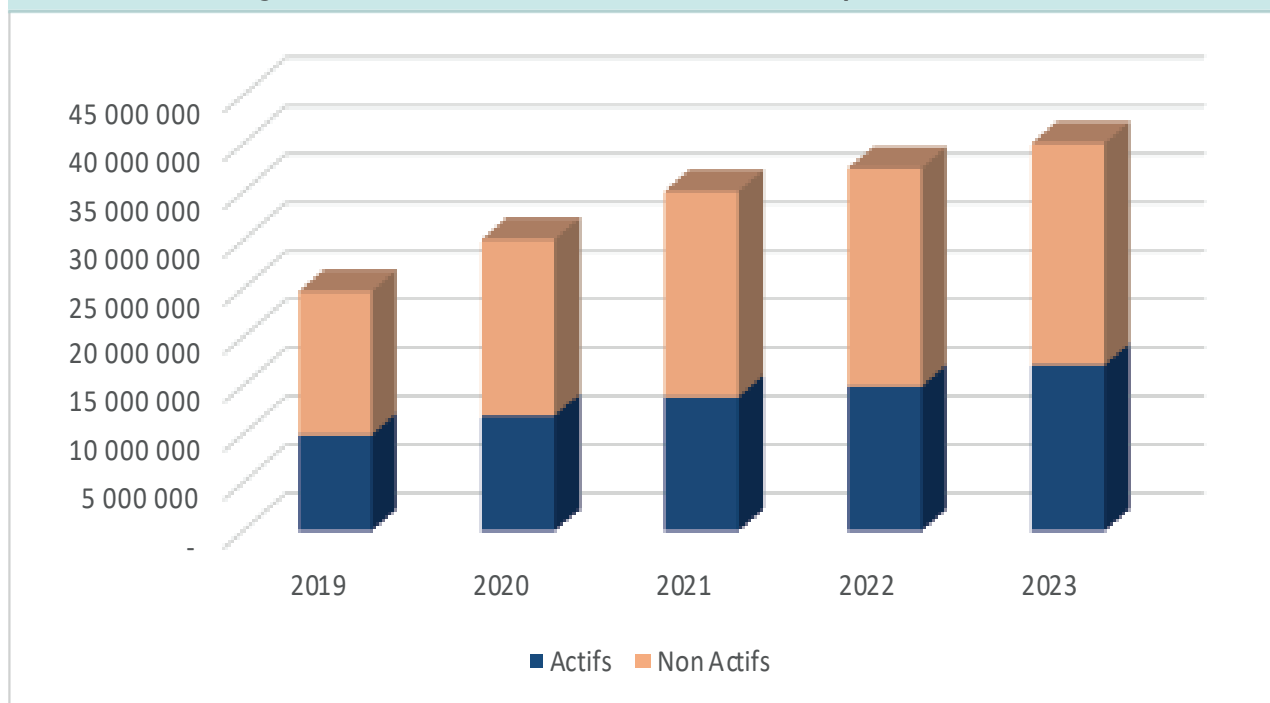
Cette tendance pourrait se renforcer si la BEAC et les PSP, faisaient de manière plus soutenue, la diffusion du Numéro IBAN attaché à chaque compte

de paiement, compte de monnaie électronique, IBAN généralisé depuis 2022. Ceci par exemple en permettant l'usage effectif de cet IBAN pour les transactions financières.

### 3.7.b. Evolution des comptes et souscripteurs aux produits de monnaie électronique

Le nombre de comptes de paiement est passé de 37 millions à la fin de l'année 2022 à 40 millions en décembre 2023, soit une progression de 6,92%. On constate un ralentissement dû à un marché qui commence à atteindre sa maturité. Le taux d'actifs définit le nombre de clients ayant utilisé leur instrument de monnaie électronique au cours des 30 derniers jours. Il a légèrement augmenté pour se hisser à 42,67% contre 39,8% un an plus tôt.

Figure 10 : Nombre d'utilisateurs de monnaie électronique dans la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

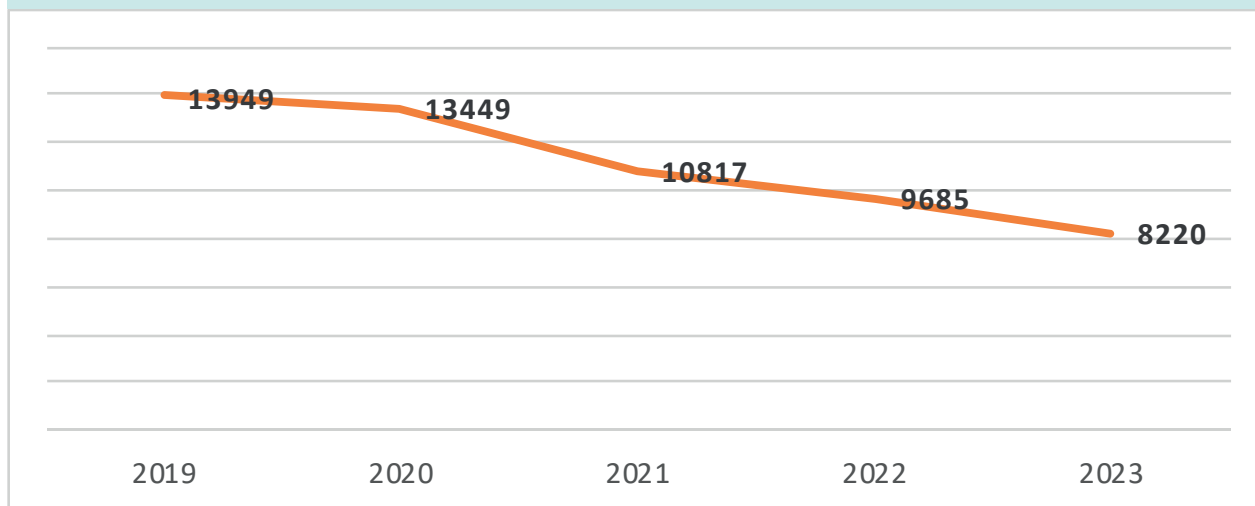
Il est difficile de définir avec exactitude la population véritablement concernée car, d'une part, certains utilisateurs d'instruments (inscrits) de monnaie électronique détiennent, plusieurs porte-monnaie électroniques auprès de différents Prestataires de Services de Paiement et d'autre part, chez la plupart des opérateurs, des personnes non inscrites peuvent effectuer quelques transactions (réception des fonds, retrait, dépôts).

### 3.7.c. Typologie des transactions de monnaie électronique

En 2023, les recharges de porte-monnaie électronique c'est-à-dire les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente ou les opérations de « Cash In » pour créditer les comptes de paiement en monnaie électronique, ont atteint 9 451 milliards de F CFA contre 8 015 milliards de F CFA pour l'année 2022, soit une progression de 17,91%.

La valeur moyenne de l'opération par monnaie électronique dans la CEMAC a été de 8 220 F CFA en 2023 contre 9 685 F CFA en 2022.

Figure 11 : Evolution de la valeur moyenne des transactions



Source : DSMP, BEAC

Cette évolution tendancielle à la baisse du montant moyen de la transaction en monnaie électronique est une conséquence de la massification des transactions numériques et de l'inclusion financière.

### 3.7.d. Paiements par monnaie électronique

En 2023, les paiements des biens et services par monnaie électronique ont dépassé 2 961 milliards de Francs CFA, contre 2 172 milliards de Francs CFA en 2022, soit une progression de 36,33%. En nombre, on est passé de 1 008 millions de paiements en 2022 à 1 427 millions en 2023 (41,56%).

L'augmentation des opérations de paiement est due en partie, à l'abandon progressif du crédit téléphonique comme moyen de paiement. Elle est aussi à mettre au crédit de nombreuses actions de promotion de la part des prestataires qui ont proposé la gratuité des paiements durant de longues périodes. Certains prestataires de paiement ont continué des campagnes de recrutement des épicerie de proximité, des établissements scolaires et des administrations publiques.

La valeur moyenne de l'opération de paiement par monnaie électronique a été de 2 074 F CFA contre 2 152 F CFA en 2023.

L'USSD reste le mode d'acquisition privilégié des transactions. Il est d'ailleurs présenté en priorité dans les guichets de commerçants. Les

opérateurs ont mis en place un parcours client via un code USSD long qui permet l'acquisition des transactions en quelques secondes. A côté de l'USSD, d'autres modes d'authentification ou communication sans contact existent. On peut citer le NFC et le QR Code .

L'achat de crédit téléphonique par mobile money est le premier service de paiement marchand offert par tous les établissements de paiement, y compris les banques n'ayant pas d'opérateur téléphonique comme partenaire technique. Avec 818 millions de transactions en 2023, ce service constitue la majorité (57,34%) des opérations de paiement. En valeur, l'achat de crédit de communication représente 16,24% des paiements. La valeur moyenne d'une transaction d'achat de crédit téléphonique est de 587 Francs CFA en 2023 contre 747 Francs CFA en 2022. En dehors des paiements de crédit téléphonique, les autres transactions de paiement sont d'une valeur moyenne de 4 073 Francs CFA en 2023 contre 5 036 Francs CFA un an plus tôt.

### 3.7.e. La réception des fonds internationaux (hors CEMAC)

Plusieurs Prestataires de Services de Paiements et plus particulièrement les établissements de paiement permettent à leurs clients de recevoir des fonds depuis l'étranger. Ces opérations ont permis à la CEMAC d'encaisser plus de 557 milliards de Francs CFA en 2023.

**Tableau n°16 : Réception des fonds par mobile money dans la CEMAC**

Transactions internationales (hors zone CEMAC)		
	Nombre	valeur
<b>Transfert d'argent reçus</b>		
- dont Afrique de l'ouest (CEDEAO)	14 250	1 072 570 120
- dont autres pays africains	768 198	50 987 394 787
- dont Union Européenne	5 379 138	388 459 209 008
- dont autres pays d'Europe	100 835	10 752 112 766
- dont Amérique du Nord	1 152 927	105 223 688 829
- dont Amérique du Sud	10	949 304
- dont Asie	1 473	98 263 307
- dont Océanie	5 093	759 341 188
<b>TOTAL</b>	<b>7 421 924</b>	<b>557 353 529 309</b>

Source : DSMP, BEAC

### 3.7.f. L'interopérabilité de la monnaie électronique

Depuis 2020, grâce au GIMAC, les opérations par monnaie électronique ou virements instantanés sont interopérables. En 2023, le GIMAC a traité plus de 8,9 millions de transactions de monnaie électronique pour un montant dépassant 393,2 milliards de Francs CFA, soit une progression de 21,88% en nombre et 75,4% en valeur.

Concernant les transferts d'argent, le GIMAC a traité 6 526 736 transactions en 2023 contre 6 062 184 transactions en 2022 pour un montant

de 229,54 milliards de Francs CFA contre 133,99 milliards de Francs CFA un an plus tôt. 56,87% de ces transactions se déroulent dans le même pays. En valeur les transactions nationales tombent à 31,29% soit un montant de 71,90 milliards de Francs CFA.

Le couloir le plus fréquenté pour les transactions transfrontalières est celui entre le Cameroun et le Gabon. Les échanges entre les deux pays représentent 66,23% des transactions transfrontalières intra CEMAC en nombre et 52,48% en valeur.

## 4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

---

L'accélération et le développement des nouveaux modes de paiement dans la CEMAC ont contribué à en faire un vecteur de croissance endogène.

Leur introduction progressive a permis de réaliser, des progrès de développement substantielles depuis de 2008.

L'implication de la BEAC et la COBAC dans la promotion et la mutation des Infrastructures des Marchés Financiers (sécurité, textes réglementaires, standards internationaux, etc.), des Services et Moyens de Paiement commence à porter des fruits, avec la mise en œuvre du Règlement N°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC du 03 juillet 2020 relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC et du Règlement COBAC R-2020/04 du 30 juillet 2020 relatif au service bancaire minimum garanti.

L'évolution de l'activité des prestataires des services de paiement ainsi que l'utilisation de plus en plus poussée de la monnaie électronique comme moyens de règlement de dépenses du quotidien, est en partie due, aux actions de promotion des prestataires lors des campagnes de proximité auprès des établissements commerciaux, scolaires et des administrations publiques. A cela s'ajoute l'adoption par certaines administrations nationales de paiements électroniques comme mode d'acquisition de certaines obligations essentielles (fiscalité, scolarité, droits perçus au titres d'identifications et d'éditions de passeports).

Tous ces mécanismes ont permis de capter des flux qui jusque-là, échappaient au secteur financier et contribuent de ce fait à l'inclusion financière. Au demeurant, l'utilisation des technologies sans contact (NFC), QR Code et la simplification du

parcours client via le code USSD font partie des facteurs déterminants de développement de cette activité. Enfin, il convient de continuer à adresser les problématiques de la fraude et des réclamations qui garantissent la confiance du public vis-à-vis des instruments de paiements scripturaux.

## 5. RECOMMANDATIONS

---

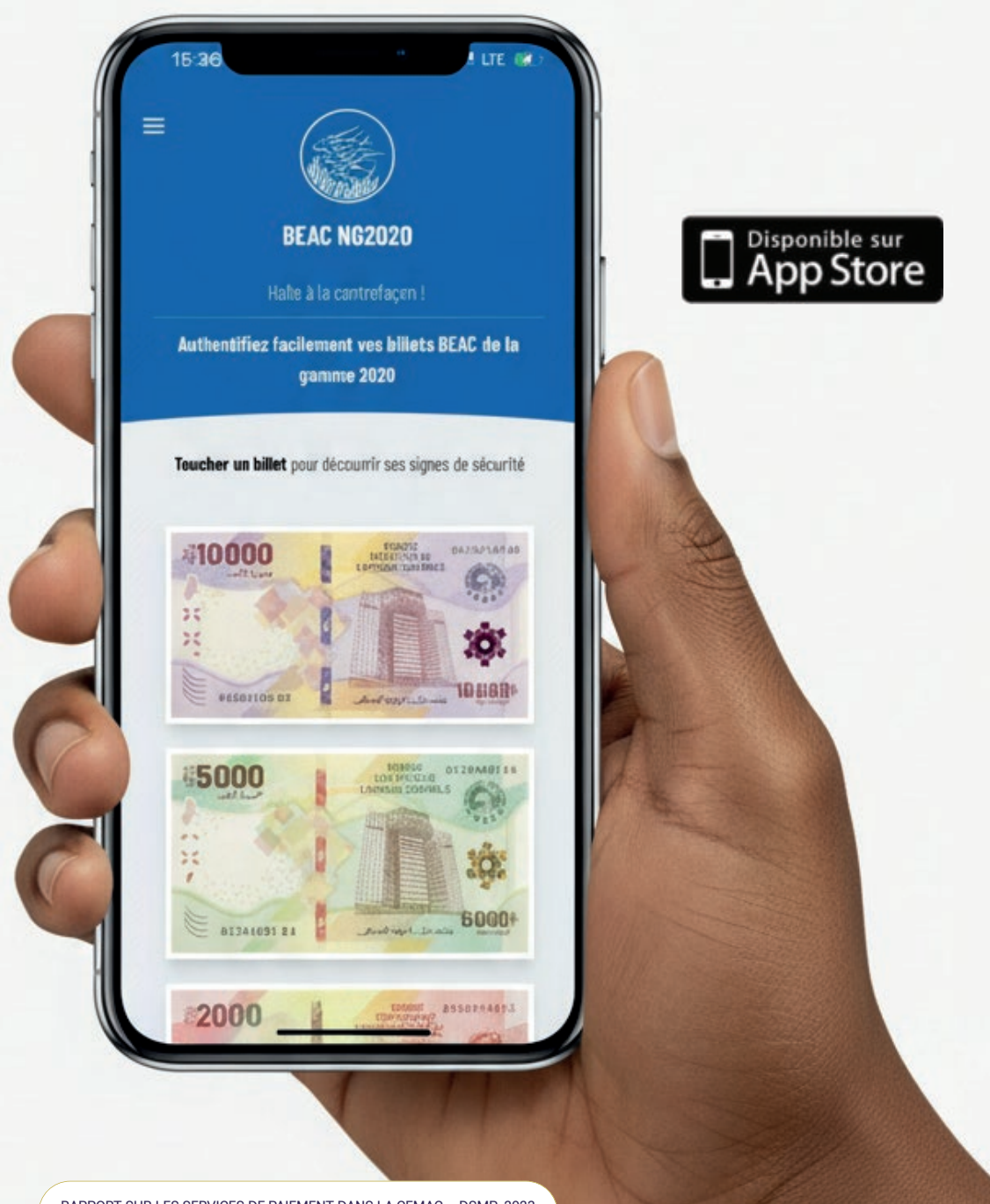
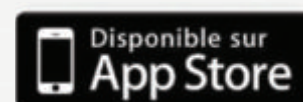
Au final, il a pu être observé un certain nombre d'insuffisances à la suite desquelles une note reprenant les recommandations ci-après formulées à l'endroit des PSP pour application, sera promulguée :

1. La BEAC doit intégrer dans sa documentation de surveillance à recevoir des PSP, un tableau statistique de déclaration ségrégué des données par types d'instruments selon le mode de réception, retrait ou dépôts des fonds ;
2. La BEAC doit prendre et publier la décision mettant définitivement fin à l'usage des cartes privatives ;
3. Les PSP doivent de manière soutenue, diffuser le Numéro IBAN attaché à chaque compte de paiement, compte de monnaie électronique ;
4. Les PSP doivent développer les services de l'acceptation marchand par la structuration de réseaux dédiés.
5. Un format normalisé d'IBAN des comptes de paiement et de monnaie électronique doit être arrêté et publié ;

## BEAC NG 2020

**Halte à la contrefaçon !**

Cette application aide le grand public à authentifier les billets BEAC de la Gamme 2020. Muni d'un billet de la gamme 2020, l'utilisateur peut l'authentifier en comparant les signes de sécurité de ce billet avec ceux illustrés par l'application.





# ANNEXES

# NOUVELLE GAMME DE PIÈCES DE MONNAIE

## TYPE 2024

◆ Modernes ◆ Pratiques ◆ Adaptées

### VISUELS, DENOMINATIONS ET THEMATIQUES



**500** FCFA

**L'Education** illustrée par la gravure d'un jeune effectuant des recherches à l'aide d'une tablette numérique



**200** FCFA

**La Place de la Femme dans la société** illustrée par la gravure d'une femme effectuant des analyses médicales à l'aide d'un microscope



**100** FCFA

**La Protection de la faune** illustrée par la gravure d'animaux protégés dans une savane



**50** FCFA

**La Protection de la flore** illustrée par la gravure d'une flore luxuriante



**25** FCFA

**L'Agriculture moderne** illustrée par la gravure d'un agriculteur labourant la terre à l'aide d'un tracteur



**10** FCFA

**L'Intégration sous-régionale** illustrée par la gravure de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



**5** FCFA

**L'Intégration sous-régionale** illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



**2** FCFA

**L'Intégration sous-régionale** illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



**1** FCFA

**L'Intégration sous-régionale** illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



Chaque pièce est constituée d'un Revers où figure la valeur faciale, les élans de Derby, le millésime 2024 ainsi que les mentions « BANCO DE LOS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL » et « BANK OF CENTRAL AFRICAN STATES » et d'une Face où figurent, selon une thématique propre à chaque pièce, une iconographie centrale principale, la valeur faciale en petits caractères ainsi que les mentions « BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE » et « بنك دول وسط أفريقيا »

Mise en circulation le 02 avril 2025

**Adoptez-les et faites-en bon usage !**

## ANNEXE I. Transactions de monnaie électronique en nombre et en valeur, par pays de la CEMAC

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	615 357 306	8 812 226 321 166	806 055 732	12 151 073 705 383	1 296 464 402	15 545 480 994 721	1 665 717 853	17 207 566 575 484	2 236 123 956	22 136 988 295 178
Centrafrique	693 728	31 966 795 660	4 502 835	108 697 340 679	5 943 415	110 280 541 112	15 381 600	275 386 376 542	31 855 001	439 953 547 047
Congo	29 149 808	418 957 179 642	101 989 483	438 845 226 755	345 719 814	1 969 746 850 466	445 089 324	2 808 705 361 500	869 395 231	2 293 178 348 469
Gabon	151 026 875	1 997 963 627 127	184 024 914	2 062 230 735 381	253 500 878	2 673 389 326 105	274 201 184	2 903 842 717 272	360 226 783	3 755 893 621 586
Guinée Equatoriale	21 828	1 336 654 125	33 395	2 095 440 638	42 626	2 795 120 443	53 283	3 493 933 341	161 209	10 944 736 758
Tchad	783 757	73 439 392 317	5 477 498	59 319 644 284	12 485 693	294 631 907 727	8 701 858	133 698 276 888	19 295 730	274 213 739 653
<b>TOTAL</b>	<b>797 033 302</b>	<b>11 335 889 970 037</b>	<b>1 102 083 857</b>	<b>14 822 262 093 120</b>	<b>1 914 156 828</b>	<b>20 596 324 740 574</b>	<b>2 409 145 102</b>	<b>23 332 693 241 026</b>	<b>3 517 057 909</b>	<b>28 911 172 288 691</b>

Source : BEAC

## ANNEXE II. Evolution de l'encours de monnaie électronique par pays (FCFA)

	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Cameroun	120 323 278 440	162 194 435 683	218 239 671 388	269 968 911 628	306 251 537 036
RCA	1 000 000 000	3 250 000 000	5 828 988 000	6 016 721 997	6 468 309 492
Congo	3 772 686 700	5 413 433 416	29 003 202 971	21 039 584 075	7 673 787 033
Gabon	25 907 171 311	29 557 843 555	45 904 624 194	35 710 709 021	52 119 255 716
Guinée Equatoriale	2 246 944	9 126 406	8 793 125	820 995 303	594 745 334
Tchad	2 163 598 528	3 632 261 160	8 994 717 091	6 074 822 117	1 684 313 646
<b>TOTAL</b>	<b>125 733 842 074</b>	<b>153 168 981 923</b>	<b>204 057 100 220</b>	<b>307 979 996 769</b>	<b>374 791 948 257</b>

Source : BEAC

## ANNEXE III. Nombre de comptes de paiement dans la CEMAC, par pays

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs
Cameroun	15 851 849	7 982 674	19 528 723	8 453 605	21 255 563	9 772 594	21 630 905	10 320 652	24 865 110	11 697 749
Centrafrique	48 549	17 526	120 964	57 922	192 191	80 119	340 243	146 090	576 331	226 430
Congo	4 353 381	962 123	7 106 777	2 463 621	7 481 565	2 742 635	8 666 642	3 052 578	8 742 685	3 384 770
Gabon	2 358 166	774 530	2 707 890	896 967	2 524 112	990 854	3 169 109	1 096 235	3 661 370	1 354 808
Guinée Equatoriale	13 541	1 295	14 702	6 213	16 203	7 001	21 341	5 200	49 727	10 573
Tchad	2 106 158	151 411	630 104	29 267	3 605 392	227 225	3 612 587	279 019	2 138 187	409 277
<b>TOTAL</b>	<b>24 731 644</b>	<b>9 889 559</b>	<b>30 109 160</b>	<b>11 907 595</b>	<b>35 075 026</b>	<b>13 820 428</b>	<b>37 440 827</b>	<b>14 899 774</b>	<b>40 033 410</b>	<b>17 083 607</b>
<b>Taux Actifs</b>	<b>39,99%</b>		<b>39,55%</b>		<b>39,40%</b>		<b>39,80%</b>		<b>42,67%</b>	

Source : BEAC

## ANNEXE IV. Evolution des transactions de monnaie électronique dans la CEMAC 2023

	Cameroun		Centrafrique		Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad		TOTAL CEMAC	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	352 195 055	7 472 223 139 189	5 983 848	153 406 578 617	510 180 795	124 352 149 747	78 837 115	1 542 288 358 653	45 610	6 850 526 648	3 220 676	141 117 123 497	950 473 099	9 451 338 876 251
Transfert d'argent	366 107 187	5 262 784 204 954	4 278 811	118 495 775 641	155 684 559	994 360 578 894	44 055 031	684 124 378 155	6 397	431 953 698	2 461 369	63 307 391 196	572 593 354	7 123 584 282 538
Retraits automatés	5 296 088	526 061 248 163	86 791	2 667 702 770	903	60 501 156	11 526 208	38 870 946 745	29 274	2 789 825 000	11 511 437	36 582 190 484	28 560 701	606 952 514 318
Retraits au Guichet	312 024 807	6 595 457 264 987	7 114 328	118 776 113 576	152 630 424	984 540 234 345	66 240 211	1 061 532 321 725	11 139	580 075 209	108 828	7 119 661 000	538 120 737	8 768 065 670 842
Paievements	1 200 400 819	2 279 462 337 885	14 391 223	46 087 376 443	50 898 550	179 863 884 326	159 558 218	428 977 616 308	68 789	372 356 203	1 983 420	26 087 373 476	1 427 301 019	2 961 370 944 642
<b>TOTAL</b>	<b>2 226 123 956</b>	<b>22 136 988 295 178</b>	<b>31 855 001</b>	<b>439 953 547 047</b>	<b>809 395 231</b>	<b>2 293 178 348 469</b>	<b>260 226 783</b>	<b>3 755 893 621 586</b>	<b>161 209</b>	<b>10 944 736 758</b>	<b>19 295 730</b>	<b>274 213 739 653</b>	<b>3 517 057 909</b>	<b>28 911 172 288 691</b>

Source : BEAC

## ANNEXE V. : Transactions mobiles interoperables dans la CEMAC en 2023

NOMBRE DE TRANSACTIONS						
	CAMEROUN	GABON	CONGO	CENTRAFRIQUE	TCHAD	CEMAC
CAMEROUN	3 995 510	56 780	40 445	36 447	6 940	4 136 122
GABON	1 074 685	171 519	77 255	2 235	4 617	1 330 311
CONGO	248 629	13 829	24 221	7 366	2 529	296 574
CENTRAFRIQUE	243 337	544	6 217	18	3 687	253 803
TCHAD	44 216	299	417	1 126	864	46 922
<b>CEMAC</b>	<b>5 606 377</b>	<b>242 971</b>	<b>148 555</b>	<b>47 192</b>	<b>18 637</b>	<b>6 062 184</b>

VALEUR DE TRANSACTIONS (FCFA)						
	CAMEROUN	GABON	CONGO	CENTRAFRIQUE	TCHAD	CEMAC
CAMEROUN	38 832 023 719	2 502 120 514	2 125 783 992	1 756 402 414	209 645 066	45 425 975 705
GABON	42 381 956 450	5 400 041 416	2 478 088 095	112 500 343	224 242 390	50 596 828 694
CONGO	12 885 551 026	634 883 081	174 712 132	253 585 644	159 281 013	14 108 012 896
CENTRAFRIQUE	21 074 918 722	28 522 425	293 398 337	33 800	404 626 029	21 801 499 313
TCHAD	1 937 362 493	17 202 915	16 333 525	60 903 017	17 786 858	2 049 588 808
<b>CEMAC</b>	<b>117 111 812 410</b>	<b>8 582 770 351</b>	<b>5 088 316 081</b>	<b>2 183 425 218</b>	<b>1 015 581 356</b>	<b>133 981 905 416</b>

Source : GIMAC

### **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Monsieur OTOUMOU Jean Clary**  
Directeur Général de l'Exploitation

### **RÉDACTEURS EN CHEF**

**Monsieur IKORI à YOMBO Joseph Henri**  
Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement, par intérim

### **RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS**

**Monsieur Ahmed ISMAEL,**  
Adjoint au Directeur Central des Systèmes et Moyens  
de Paiement en charge de l'Exploitation des systèmes

**Monsieur MAGONZA Luc Rémy**  
Adjoint au Directeur Central des Systèmes  
et Moyens de Paiement en charge de la surveillance

### **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

**Monsieur ELOUNDOU NDEME Jacques**  
Chef de service Etudes, Règlementation  
et Normalisation Financière

### **ASSISTANTS DE RÉDACTION**

**Mme ENDZIE née MAGNIME-MA-DIVINGOU, Marie-Andrée,**  
Chef de section Normalisation  
et Règlementation Financière

**Monsieur EWANYE Yves Ghislain Claude,**  
Chef de section des projets

**Monsieur MBARGA ONDOA Frédéric Roland**  
Chef de la section Evaluation  
des Systèmes et Veille Technologique

**Monsieur ABAKAR Serge Hassane**  
Chef de la section Analyse des Risques  
et Surveillance des Systèmes et Moyens de Paiement

### **CONCEPTION, MISE EN PAGE ET IMPRESSION**

Imprimerie BEAC

